

La brève



Votre conseillère Info Energie en Flandre et Lys :

Anne Gaël BAERD

Tél : 03 62 53 25 16 – eiecoeurdeflandre@adilnpdc.fr



Les chaudières et pompes à chaleur à 1€, comment ça fonctionne ?

La réalité du dispositif :

Cette offre repose, **en fonction de vos ressources**, sur le cumul de plusieurs aides financières centrées sur le remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage.

Il ne s'agit donc pas forcément de ne payer 1€ à l'artisan suite à sa prestation.

Ces aides sont :

- Les CEE (certificats d'économie d'Énergie) : exemple prime coup de pouce ou prime à la conversion (dispositif soumis à condition de ressources)
- Les aides de l'Anah
- Le CITE (Crédit d'Impôt à la Transition Énergétique)

Exemple :

Un couple ayant 26000€ de revenus annuels remplace sa chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau dont le coût d'acquisition et d'installation est de 12000€ (dont 2000€ de main d'œuvre).

Le plan de financement est : 7981€ de prime conversion chaudière dont :

- 4000€ au titre des obligations de soutien des fournisseurs d'énergie à des actions d'économies d'énergies (les CEE)
- 3981 € au titre des aides Anah Habiter mieux
- 1206€ de déduction en crédit d'impôt transition énergétique (CITE), l'année suivant il restera au couple 2813€ à charge

